

ENVIRONNEMENT - Trame verte et bleue

Les trames verte et bleue ont été réalisées avant la fusion des régions Basse et Haute-Normandie selon des méthodologies différentes

Légende Basse-Normandie

TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE

- Réservoirs de biodiversité de la trame verte
- Réservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de cours d'eau
- Corridors écologiques de cours d'eau
- Autres cours d'eau principaux

Matrice bleue

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

- Corridors
- Peu fonctionnels
 - Fonctionnels

Matrice verte

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

- Secteurs à biodiversité de plaine
-
- Corridors à efficacité croissante
- → —
- Corridors fonctionnels
- → —

ELEMENTS FRAGMENTANTS

- Principaux obstacles sur cours d'eau
- Principales zones bâties (supérieures à 100 ha)
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Route à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour

Légende Haute-Normandie

Réservoirs biologiques

- Réservoirs aquatiques cours d'eau
- Réservoirs silicoles
- Réservoirs calcicoles
- Réservoirs humides
- Réservoirs boisés

Corridors

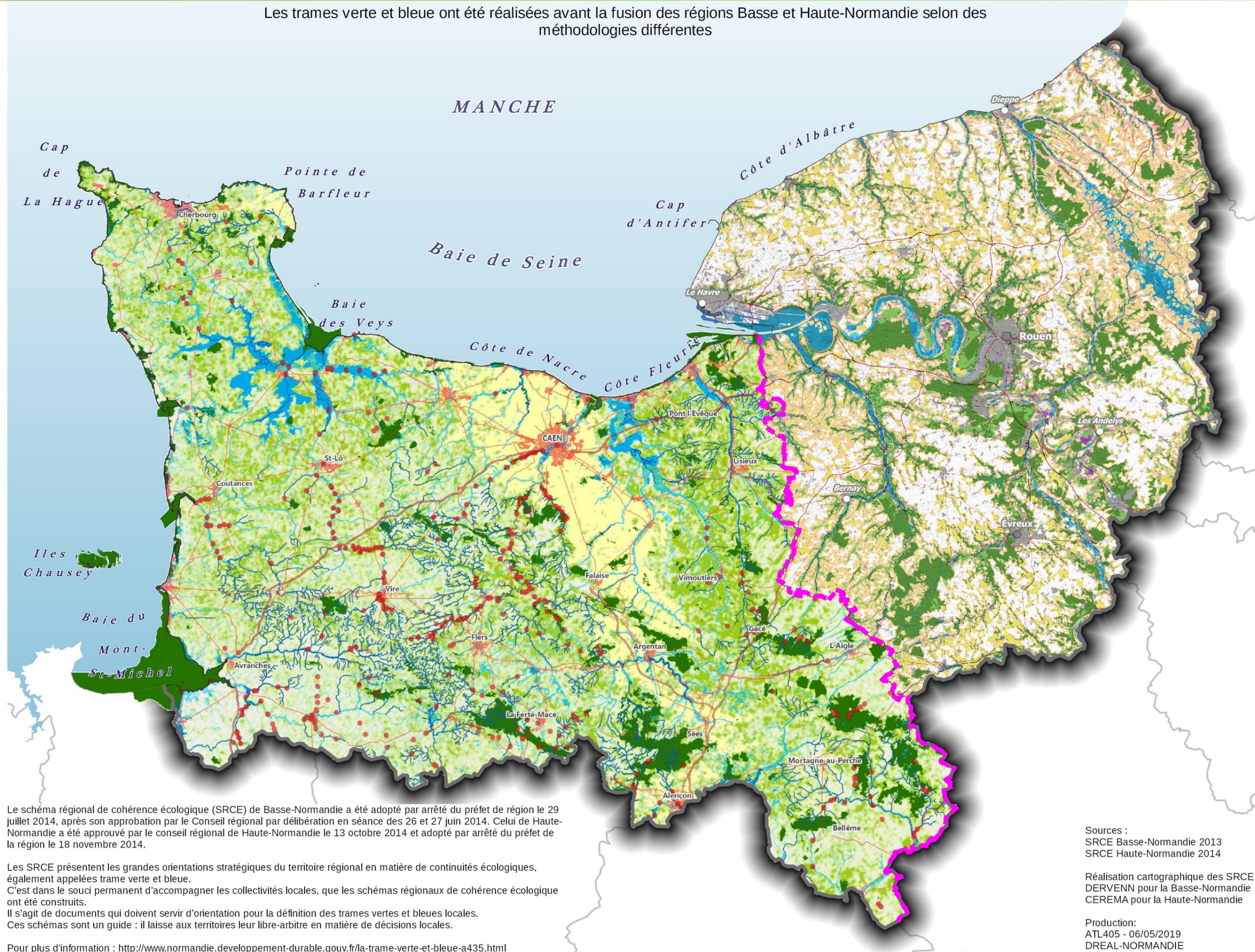
- calcicoles pour espèces à faible déplacement
- silicoles pour espèces à faible déplacement
- humides pour espèces à faible déplacement
- boisés pour espèces à faible déplacement
- pour espèces à fort déplacement

Discontinuités identifiées

- Espace rural
- Obstacles à l'écoulement
- Infrastructures linéaires
- Zones urbaines

Obstacles à la continuité

- Autoroutes
- Principales liaisons routières
- Voies ferrées (au moins 2 voies)
- Projets routiers
- Zones urbaines
- Dignes



Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Basse-Normandie a été adopté par arrêté du préfet de région le 29 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance des 26 et 27 juin 2014. Celui de Haute-Normandie a été approuvé par le conseil régional de Haute-Normandie le 13 octobre 2014 et adopté par arrêté du préfet de la région le 18 novembre 2014.

Les SRCE présentent les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue. C'est dans le souci permanent d'accompagner les collectivités locales, que les schémas régionaux de cohérence écologique ont été construits. Il s'agit de documents qui doivent servir d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales. Ces schémas sont un guide : il laisse aux territoires leur libre-arbitre en matière de décisions locales.

Pour plus d'information : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/la-trame-verte-et-bleue-a435.html>

Sources :
SRCE Basse-Normandie 2013
SRCE Haute-Normandie 2014

Réalisation cartographique des SRCE :
DERVENN pour la Basse-Normandie
CEREMA pour la Haute-Normandie

Production :
ATL405 - 06/05/2019
DREAL-NORMANDIE

0 15 30 km



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE